

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	No SD SD-2024-2811
OBJET	Recommander au conseil d'approuver des honoraires supplémentaires au contrat OS-SP-29963 pour des services professionnels d'une firme d'architecte pour la mutualisation du Cosmodôme et du Musée Armand-Frappier, lesquels seront réclamés et retenus sur contrat de l'entrepreneur	
No dossier(s) interne(s) : 16498 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 07-Renaud Date CE souhaitée : 2024-05-29 Date CM souhaitée : 2024-06-04		
Actions : HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Contrat No contrat : OS-SP-29963 Montant : 894 723,95 \$ Mode de sollicitation : OS-SP Services professionnels Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Résultat : DMA architectes s.e.n.c.r.l. : 778 190,00 \$ (avant taxes) Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service des immeubles, parcs et espaces publics Projet(s) 16498 Localisation(s) 2150, A. des Laurentides Financement No Règlement L-12855 Titre Décrétant des travaux de construction visant la mutualisation des espaces du Cosmodôme et du Musée Armand-Frappier et décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ à cette fin		

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	No SD SD-2024-2811
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date2020-09-01 No résolutionCM-20200901-754 ObjetADJUDICATION - CONTRAT OS-SP-29963 Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR :Aram Elagoz APPUYÉ PAR :Aline Dib et résolu à l'unanimité: d'adjuger le contrat OS-SP-29963 à DMA architectes s.e.n.c.r.l. pour les services professionnels, projet multidisciplinaire, pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant la construction dans le cadre du programme fonctionnel et technique (PFT) pour la mutualisation des activités du CIBAF et du Cosmodôme et la mise à niveau de systèmes électromécaniques au Cosmodôme, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir: la phase A «élaboration du programme fonctionnel et technique» au montant de 129 295,14 \$; la phase B «élaboration des plans et devis et appel d'offres» au montant de 301 838,11 \$; la phase C «surveillance des travaux» au montant de 153 503,12 \$; la phase D «clôture-fermeture des dossiers» au montant de 21 396,85 \$; la phase E «autres services» au montant total de 101 327,47 \$ composée de: E.1 - services de gestion et de coordination; E.2 - services en développement durable; E.3 - services de mise en service de base; E.4 - services pour la gestion en mode BIM; E.5 - autres services (muséologie, acoustique, scénographie, design intérieur); et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder aux phases A, B, E.1, E.2, E.4 et E.5. ADOPTÉ (SD-2020-3353)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Dans le cadre du projet de construction visant la mutualisation du Cosmodôme et du musée Armand-Frappier, le contrat de services professionnels prévoit que les services de surveillance rendus par DMA suite au dépassement du délai contractuel prévu du chantier seront facturés à la Ville. Honoraires supplémentaires pour la surveillance : L'entrepreneur accuse un important retard, principalement causé par sa gestion du chantier et des sous-traitants. L'échéancier le plus à jour de l'entrepreneur prévoit une fin de travaux en août 2024. Dans ce contexte, DMA a fourni une proposition d'honoraires supplémentaires pour ces services jusqu'à la date prévue de fin du chantier. Le montant de la proposition d'honoraires est de 51 260,00 \$* *Conformément au contrat pour les travaux de construction, ces honoraires feront l'objet d'une retenue dans un prochain décompte auprès de l'entrepreneur		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Total des honoraires octroyés à ce jour (BC2525395) : 726 930,00 \$ Honoraires supplémentaires requis (SURV) : 51 260,00 \$ Le présent investissement de 53 817 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du projet « Travaux de construction visant la mutualisation des espaces du Cosmodôme et du musée Armand-Frappier » pour lequel un montant de 7 000 000 \$ est prévu au PTI dont 750 000 \$ en 2024. Dépense financée à même le règlement L-12855/16498		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	No SD SD-2024-2811
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil, d'approuver des honoraires supplémentaires au montant de 58 936,19 \$ (incluant T.P.S. et T.V.Q.), requis pour défrayer le coût des honoraires de DMA architectes s.e.n.c.r.l. pour les services professionnels suite au mandat OS-SP-29963 qui lui a été confié par la résolution CM-20200901-754 dans le projet de la mutualisation du Cosmodôme et du Musée Armand-Frappier. (CT:1801755)		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1801755 Coût estimé affectant l'année en cours : 53 816,59 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s)		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. LEFEBVRE, Madame LISON (54347) Trésorier 2024-05-24 AN - MS - JR		